

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, que le Conseil d'administration de la Régie a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018, le :

Règlement numéro 2018-05 décrétant une dépense de 548 570 \$ et un emprunt de 548 570 \$ pour l'achat d'un camion incendie autopompe.

Ce règlement d'emprunt a pour objet d'autoriser l'achat d'une autopompe ayant une capacité de 2 500 gallons impériaux sur 10 ans pour en acquitter le coût.

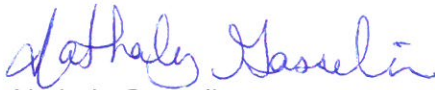
Ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire.

Tout contribuable désirant s'opposer à l'approbation dudit règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut le faire en transmettant à ce dernier une opposition écrite, dans les 30 jours suivant la publication du présent avis public à l'adresse suivante :

*Ministre des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3*

DONNÉ à Saint-Barnabé-Sud, ce 4 avril 2018.

La secrétaire-trésorière de la Régie



Nathaly Gosselin

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, certifie que j'ai affiché le présent avis public en date du 4 avril 2018 sur les sites internet de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Hugues.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à St-Barnabé- sud, le 4 avril 2018



Nathaly Gosselin
Secrétaire-trésorière